

RISQUE TECHNOLOGIQUE DU SYSTÈME JURIDIQUE ET MODÈLES INFORMATIQUES INTELLIGENTS*

Pasquale Luigi DI VIGGIANO**

RÉSUMÉ : *La question du risque découlant des innovations technologiques est mise à jour par le développement progressif des familles d'intelligence artificielle, dont l'application au sein des systèmes sociaux et productifs suscite un grand enthousiasme en produisant également de nombreuses réserves et craintes, alimentant une nouvelle perception du risque technologique. La recherche sur le risque au cours des 40 dernières années a produit une littérature énorme et variée, qui ne peut plus être facilement vérifiée en temps réel. Dans la littérature la plus ancienne, le thème a été développé principalement sous le titre: l'insécurité. Cependant, la recherche s'est concentrée sur certains points cruciaux et n'a pas conduit à l'élaboration d'une conceptualité théorique unitaire claire. Même les organismes politiques internationales, comme l'Europe, ont depuis longtemps commencé des activités d'intervention dans le domaine de l'intelligence artificielle et des risques liés aux algorithmes, qui sont utilisés pour allouer de grandes ressources de données numériques. En particulier, l'utilisation de modèles mathématiques qui traitent ces données numériques à des fins prédictives dans le domaine juridique est devenue d'un intérêt généralisé. La recherche de la sécurité dans l'utilisation des nouvelles technologies d'IA lie la société moderne contemporaine, qui doit garder sous contrôle l'irruption continue de l'avenir par le truchement de choix continus. Mais le concept de stabilité traditionnellement conçu ne fonctionne plus. Les anciennes garanties ne fonctionnent plus elles aussi. La sécurité et la stabilité, qui font référence à des systèmes sociaux qui deviennent instables d'eux-mêmes, sont des concepts dénués de sens. Comment est-il possible, alors, d'activer des processus de rationalisation dans des conditions où il y a une incertitude due à l'imprévisibilité inhérente à l'action des systèmes sociaux individuels et des systèmes psychiques (personnes), mais il y a aussi une incertitude spécifique pour notre connaissance de l'avenir? C'est ce à quoi cette réflexion essaie de faire face en prenant conscience qu'à*

* Cette contribution rappelle et élargit les thèmes développés lors du Programa de Symposio internacional: *Seguridad, Riesgo y modelación matemática*, Universidad Nacional Autónoma de México - 26-27 avril 2021.

** PhD., Professeur adjoint au *Laboratoire informatique de planification sociale et de gestion de projets* - Cours diplômant en Gouvernance Euro-méditerranéenne des politiques migratoires; Directeur adjoint du *Centro di Studi sul Rischio (CSR)* et enseignant du module «Administration numérique» de la SSPL (École de spécialisation des professions juridiques) et du Master APPREST; Directeur scientifique de la recherche-action FAMI: *Migrants coming-App*, Département des sciences juridiques, Université du Salento, ITALY

l'incertitude des systèmes sociaux s'ajoute l'incertitude de pouvoir gouverner les algorithmes intelligents qui deviennent de plus en plus autonomes.

KEY WORDS: *Risque/sécurité; Confiance; Intelligence artificielle; Droit de la technologie; Algorithmes prédictifs.*

JEL Code: K24
